

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°14-2023-318

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Centre hospitalier de Falaise / Direction	
14-2023-12-11-00002 - Décision n°2023.116 portant délégation de signature	
pour le Pôle pharmacie (2 pages)	Page 3
Centre hospitalier universitaire de Caen / Direction de la qualité et des droits	
des patients	
14-2023-12-11-00001 - Décision n°2023.115 relative à la délégation de	
signature pour le pole pharmacie (2 pages)	Page 6

Centre hospitalier de Falaise

14-2023-12-11-00002

Décision n°2023.116 portant délégation de signature pour le Pôle pharmacie



DIRECTION COMMUNE

CHU de Caen Normandie Centre Hospitalier de Falaise



CENTRE HOSPITALIER
DE FALAISE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

<u>Pôle Pharmacie</u>

N° 2023-116

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2019 nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen à compter du 15 mai 2019.

Vu la convention de direction commune en date du 19 juillet 2022 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Caen et le Centre Hospitalier de Falaise,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 4 août 2022, nommant **monsieur Frédéric VARNIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1^{er} septembre 2022,

DECIDE

Article 1 – Dispositions relatives au pôle pharmacie

Délégation de signature est donnée à **Madame Agathe PERDRIEL**, chef de service en charge du pôle pharmacie du Centre Hospitalier de Falaise, pour l'effet de signer dans la limite des attributions relevant du pôle, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances, conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issus du service dans le cadre de la gestion courante.

Madame Agathe PERDRIEL reçoit en outre délégation de signature pour les dispositions relatives à la commande publique :

- Les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés, y compris la gestion pré-contentieuse, quel que soit le montant des marchés;
- Les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés du Centre Hospitalier de Falaise.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de madame Agathe PERDRIEL, délégation est donnée à monsieur Hubert BENOIST, pharmacien, madame Emmanuelle PORTIER, pharmacienne et à madame Elise LABBE, assistante spécialiste régionale.

Article 2 – Dépôt de signature

Les délégataires précités sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application de la présente décision. Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de respecter les procédures règlementaires en vigueur ou les procédures mises en place au sein du CH de Falaise et de rendre compte



à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 3 - Dénonciation

Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Elle abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle prend effet à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du département du Calvados. La délégation prend fin lorsque l'un des délégataires ou le directeur général de l'établissement support change.

Article 4 - Effet de publicité

La présente délégation sera notifiée aux intéressés. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs du département du Calvados. Elle sera portée à la connaissance du trésorier principal de l'établissement et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

Article 5 - Recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait, le 11 décembre 2023

Le directeur général

Frédéric VARNIER

Centre hospitalier universitaire de Caen

14-2023-12-11-00001

Décision n°2023.115 relative à la délégation de signature pour le pole pharmacie





DECISION RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE POLE PHARMACIE

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie,

- > Vu le Code de la santé publique et notamment dans ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35.
- Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2019 nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen à compter du 15 mai 2019,
- Vu l'arrêté de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, en date du 1er juillet 2016, approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Normandie Centre,

DECIDE

Article 1 - Liste des délégataires

Monsieur Guillaume SAINT LORANT, chef de service en charge de la pharmacie :

Madame Catherine CHAPIROT praticien hospitalier;

Madame Charlotte GOURIO praticien hospitalier;

Madame Françoise AUGRY, praticien hospitalier;

Madame Marie BAUDON, praticien hospitalier;

Monsieur Rodolphe BAVEUX, praticien hospitalier;

Madame Cécile BREUIL, praticien hospitalier :

Madame Valérie CHEDRU, praticien hospitalier;

Madame Lucie CHEVREMONT-BAILLY, praticien hospitalier;

Madame Alexandra MUZARD, praticien hospitalier;

Madame Cécile WILKOWSKY, praticien hospitalier;

Madame Emilie DELOISON, praticien hospitalier;

Monsieur Antoine ALIX, praticien hospitalier.

Article 2 - Dispositions relatives au pôle pharmacie

Délégation de signature est donnée à monsieur Guillaume SAINT LORANT, chef de service en charge du pole pharmacie, à l'effet de signer dans la limite des attributions relevant du pole dont il a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances, conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issus du service dont il a la charge dans le cadre de la gestion courante.

Monsieur Guillaume SAINT LORANT, reçoit en outre délégation de signature pour :

- Dispositions relatives à la commande publique :
 - > l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à la conclusion des marchés, se rapportant
 - aux fournitures relavant des spécialités pharmaceutiques et aux dispositifs médicaux stériles, inférieurs à 400 000 euros hors taxe du CHU Caen Normandie et des établissements parties du GHT Normandie Centre,
 - o aux besoins urgents de la filière *produits de santé* d'un établissement partie du GHT Normandie Centre afin de garantir la continuité du service et la sécurité des personnels.
 - les documents portant engagement à participer à des procédures portées par des groupements de commande ou centrales d'achats auxquels le CHU a adhéré en son nom propre ou en sa qualité d'établissement support du GHT,
 - les avenants inférieurs à 40 000 euros hors taxe ou décision de résiliation des marchés conclus pour les besoins du CHU ou des établissements parties du GHT,
 - les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés, y compris la gestion pré-contentieuse, quel que soit le montant des marchés,
 - les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés du CHU Caen Normandie,





Décision N° 2023.115 Page 2 / 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Guillaume SAINT LORANT, délégation de signature est donnée dans les mêmes termes et conditions à :

- madame Charlotte GOURIO, praticien hospitalier et à madame Catherine CHAPIROT praticien hospitalier en charge de la filière produits de santé du GHT Normandie Centre en vue de signer les mêmes pièces et documents.
- madame Françoise AUGRY-GUY, monsieur Rodolphe BAVEUX, madame Marie BAUDON, , madame Cécile BREUIL, madame Valérie CHEDRU, madame Lucie CHEVREMONT-BAILLY, madame Alexandra MUZARD, madame Cécile WILKOWSKY, monsieur Antoine ALIX, praticiens hospitaliers pour signer les bons de livraison et de réception et signer les bons de commande sur les comptes budgétaires de la pharmacie,
- madame Emilie DELOISON, praticien dans le service pharmacie, pour signer des commandes de médicaments pour le plateau de pharmacotechnie.

Article 3 - Exclusions

Sont exclus de cette délégation, les actes ci-après :

- > les décisions d'attribution des marchés supérieurs 400 000 euros hors taxe ;
- les avenants supérieurs 40 000 euros hors taxe ;
- > la gestion administrative des personnels.

Article 4 - Dépôt de signature

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires déposer leur signature auprès de la direction des affaires juridiques, et de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que de toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 5 - Dénonciation

Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

La présente décision abroge et remplace toute précédente décision de même nature. Elle prend effet à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

Article 6 - Effet de publicité

La présente décision sera publiée sur le site du CHU Caen Normandie et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département. Elle est notifiée aux intéressés. Elle sera portée à la connaissance de madame la trésorière principale et aux tiers par affichage au sein de l'établissement.

Article 7 -Recours

La présente décision peut à compter de sa publication, faire l'objet dans un délai de deux mois d'un recours devant le tribunal administratif de Caen.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Caen, le 11 décembre 2023

Le directeur général du CHU Caen Normandie, Directeur de l'établissement support du

Normandie Centre

Frédéric VARNIER